

Rapport sur les résultats ministériels 2021–2022

Administration du pipe-line du Nord

Original signé par

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles,
2022

N° de cat.° BT31-4/56-2022M176
ISSN 2368-4062

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles.

Des exemplaires sont disponibles sur le site Web de l'Administration du pipe-line du Nord à
l'adresse :

<http://apn.gc.ca/publications>

Imprimé au Canada

Table des matières

De la part du Commissaire.....	1
Aperçu des résultats	3
Résultats : ce que nous avons accompli	4
Responsabilité essentielle	4
Services internes	6
Dépenses et ressources humaines	8
Dépenses	8
Ressources humaines	10
Dépenses par crédit voté	10
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	10
États financiers et faits saillants des états financiers.....	10
Renseignements ministériels	13
Profil organisationnel	13
Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons	13
Contexte opérationnel.....	13
Cadre de présentation de rapports	13
Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes	14
Tableaux de renseignements supplémentaires	14
Dépenses fiscales fédérales	14
Coordonnées de l'organisation	14
Annexe : Définitions	16
Notes de fin de rapport	20

De la part du Commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels de l'Administration du pipe-line du Nord (l'Administration) pour l'année 2021–2022.

L'Administration a été fondée en vertu de la Loi sur le pipe-line du Nord (la Loi) en 1978 pour faciliter la planification et la construction, par Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills), de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) et pour porter au maximum les avantages sociaux et économiques découlant de sa construction et de son exploitation tout en réduisant au minimum les effets indésirables. Le pipe-line a été certifié en 1978 en vertu de la Loi pour transporter le gaz naturel de l'Alaska et possiblement le gaz naturel du Nord canadien vers les marchés du sud du Canada et vers les États-Unis (É.-U.), comme prévu par l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord.



Le tronçon sud du gazoduc a été construit au début des années 1980 et transporte actuellement du gaz canadien vers les marchés commerciaux. Le marché en fluctuation et les conditions économiques depuis 1982 ont engendré plusieurs retards dans l'achèvement de la portion nord du projet de GRA. Les niveaux d'activité de l'Administration reflètent ces conditions de fluctuation.

En 2008, TransCanada PipeLines Limited (maintenant TC Énergie), qui est le propriétaire de Foothills, a été sélectionné par l'État de l'Alaska afin de mener un projet de pipeline de grande envergure qui transporterait le gaz naturel de Prudhoe Bay, en Alaska, jusqu'à Boundary Lake, en Alberta, en utilisant la portion nord du projet de GRA. Cependant, Foothills a avisé l'Administration en février 2013 qu'aucune activité supplémentaire n'était prévue dans le cadre du GRA pour l'instant et qu'ils attendaient d'autres intérêts commerciaux avant de recommencer leurs efforts.

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations courantes du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période visée par le rapport, l'Administration continuera d'atteindre les objectifs de la Loi et de répondre à toute demande de renseignements provenant d'autres organismes gouvernementaux, des peuples autochtones et du public.

John Hannaford
Commissaire

Aperçu des résultats

Quels fonds ont été utilisés? 255 692 \$

Qui a participé? 1 équivalent temps plein (ETP)

Faits saillants des résultats

- L'Administration du pipe-line du Nord (l'Administration) est l'organisme de réglementation fédérale pour le Gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) au Canada depuis que la [Loi sur le pipeline du Nord](#)¹ (la Loi) a été adoptée en 1978. L'Administration sert de guichet unique de la réglementation fédérale du projet, consolidant les fonctions de réglementation et coordonnant le projet avec d'autres ministères et paliers de gouvernement pour réduire le dédoublement et simplifier le processus de réglementation tout en garantissant une solide protection de l'environnement et la maximisation des avantages socioéconomiques. L'Administration maintiendra le niveau minimum adéquat d'activités de préparation liées au cadre de réglementation, afin de demeurer prête à se rendre rapidement disponible pour régler de manière efficace et faciliter la planification et la construction du pipeline en cas de poursuite du projet.
- L'Administration a réduit ses activités à un niveau minimum pour remplir les obligations permanentes du Canada telles que stipulées dans la Loi.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints de l'Administration, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilité essentielle

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Description

Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Résultats

Expérimentation

L'Administration n'a planifié aucune expérimentation puisqu'elle a réduit ses opérations à un niveau minimal.

Principaux risques

En février 2013, Foothills a avisé l'Administration qu'aucune activité supplémentaire n'était prévue dans le cadre du GRA et qu'il attendait d'autres intérêts commerciaux avant de recommencer ses efforts.

Pour l'Administration, le défi consiste à conserver la progression et les résultats obtenus ces dernières années afin de fournir un cadre d'examen réglementaire efficace et efficient présentant une mise à jour des renseignements environnementaux, socioéconomiques et techniques en tenant compte des changements survenus depuis l'entrée en vigueur de la Loi et la certification du gazoduc à la fin des années 1970. Si le projet du pipeline venait à reprendre, ne pas assurer les préparatifs nécessaires en temps opportun pourrait nuire à l'exécution des responsabilités du gouvernement du Canada en vertu de la Loi.

Résultats atteints

Le tableau suivant montre, pour la responsabilité principale unique de l'Administration, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour 2021-2022, ainsi que les résultats réels pour les trois derniers exercices pour lesquels vous avez accès aux résultats réels.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022
L'Administration maintiendra le niveau approprié d'activités	L'Administration répondra à la correspondance des	80 %	Base annuelle	100 %	100 %	100 %

de préparation pour un cadre réglementaire de sorte à demeurer prêt à réglementer et à faciliter efficacement la planification et la construction du pipeline si le projet va de l'avant.	entreprises et du public dans les 15 jours ouvrables suivant la réception.					
---	--	--	--	--	--	--

L'Administration n'a reçu aucune correspondance de la part de l'entreprise ou du public au cours de l'année 2021-2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Administration figurent dans l'[InfoBase du GCⁱⁱ](#).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau suivant montre, pour la responsabilité principale unique de l'Administration, les dépenses budgétaires de 2021-2022, ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
571 820	571 820	547 607	255 692	(316 128)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Administration figurent dans l'[InfoBase du GCⁱⁱⁱ](#).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau suivant indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
4	1	(3)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Administration figurent dans l'[InfoBase du GC^{iv}](#).

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau suivant présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires en 2021-2022, ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) * 2021-2022	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022
0	0	0	0	0

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau suivant présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère a besoin pour fournir ses services internes en 2021-2022.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein réels 2021-2022	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2021-2022
0	0	0

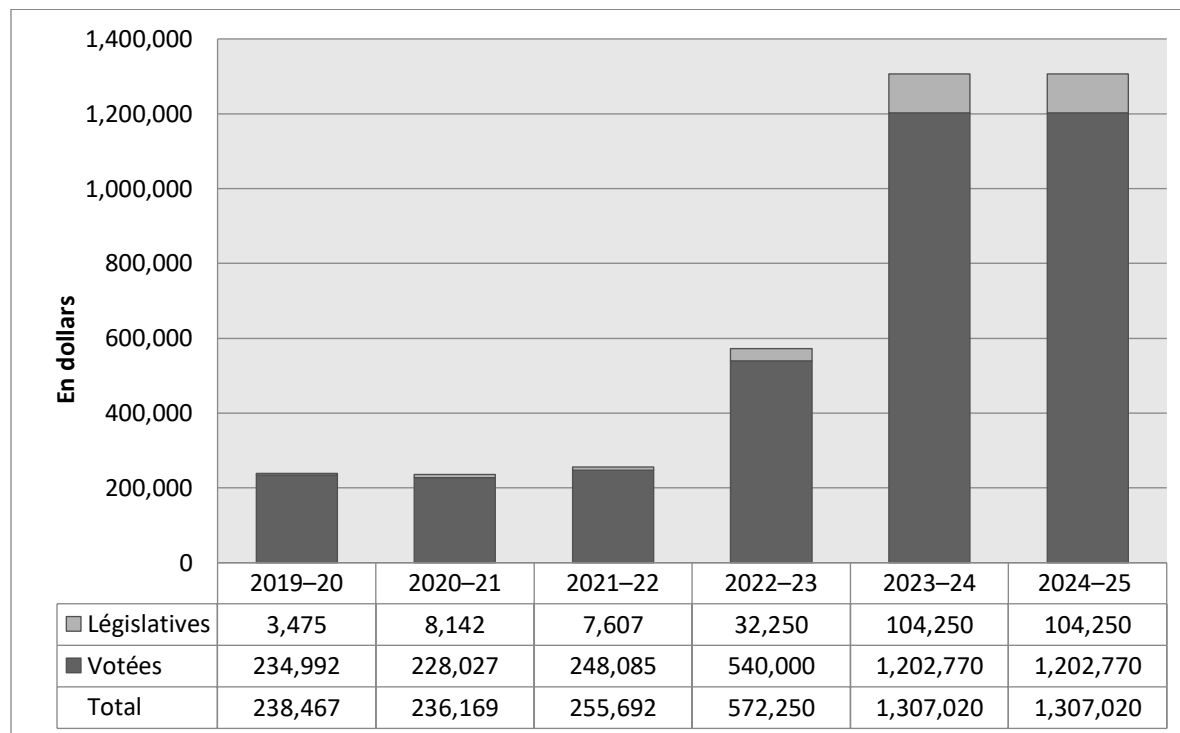
L'Administration a une seule responsabilités essentielle et un seul programme. En tant que petite entité fédérale distincte, l'Administration a signé une entente de services avec la Ressources naturelles Canada, et les dépenses des services internes liées à cette entente sont enregistrées comme des dépenses de programme.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses

Dépenses de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique suivant présente les dépenses réelles et prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Les dépenses réelles de l'Administration sont demeurées relativement constantes de 2019-2020 à 2021-2022. Ceci s'aligne avec la réduction des activités du projet de GRA, tout en continuant à respecter les obligations courantes du Canada énoncées dans la Loi. Pour 2022-2023, les dépenses prévues de l'Administration, d'un montant de 572 250 \$, sont principalement attribuées au besoin potentiel de l'Administration d'accélérer rapidement et d'entreprendre des activités accrues en réponse au projet du GRA. Bien que les prévisions pour 2023-2024 et 2024-2025 continuent de refléter le niveau accru des dépenses prévues, ces prévisions seront ajustées si nécessaire pour refléter un niveau de financement correspondant aux besoins opérationnels prévus de l'Administration.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'Administration.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2021-2022	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022
Surveiller et régler la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	571 820	571 820	572 250	1 307 020	547 607	238 467	236 169	255 692
Total partiel	571 820	571 820	572 250	1 307 020	547 607	238 467	236 169	255 692
Services internes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	571 820	571 820	572 250	1 307 020	547 607	238 467	236 169	255 692

Le tableau récapitulatif des performances budgétaires ci-dessus prévoit ce qui suit :

- le budget principal des dépenses pour 2021-2022 ;
- les dépenses prévues pour 2021-2022, telles qu'elles figurent dans le plans ministériels 2021-2022 de l'Administration ;
- les dépenses prévues pour 2022-2023 à 2023-2024, telles qu'elles figurent dans le plans ministériels 2022-2023 de l'Administration ;
- les autorisations totales disponibles pour 2021-2022, qui reflètent les autorisations reçues, y compris le financement en cours d'exercice ; et
- les dépenses réelles de 2019-2020 à 2021-2022, telles que rapportées dans les Comptes publics du Canada.

En 2021-2022, l'Administration a dépensé 255 692 \$ comparativement aux dépenses prévues de l'ordre de 571 820 \$. La réduction des dépenses en 2021-2022 est alignée sur la réduction des activités du projet de GRA. L'Administration a signé une entente de services avec Ressources naturelles Canada, la Ministère de la Justice Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et la Régie de l'énergie du Canada et Gouvernement du Yukon responsabilités essentielles, et les dépenses des services et internes liées à cette entente sont enregistrées comme des dépenses de programme.

Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein (ETP) affectés à chacune des responsabilités essentielles et aux services internes de l'Administration.

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
Surveiller et régler la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	1	1	4	1	4	4
Total partiel	1	1	4	1	4	4
Services internes	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	4	1	4	4

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de l'Administration, consultez les [Comptes publics du Canada 2021](#)^v.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de l'Administration avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{vi}.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

[Les états financiers \(non audités\)](#)^{vii} de l'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 sont affichés sur le site Web ministériel.

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants exposés dans la présente section sont tirés des états financiers de l'Administration.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles sont fondées sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public, résultant en des montants qui peuvent différer de ceux présentés dans d'autres sections du Rapport sur les résultats ministériels, préparés selon une méthode axée sur les dépenses. Le rapprochement entre les autorités utilisées selon la méthode axée sur les dépenses et le coût de fonctionnement net préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice est énoncé dans la note 3 des états financiers de l'Administration.

État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2021-2022	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2020-2021	Écart (résultats réels de 2021-2022 moins résultats prévus de 2021-2022)	Écart (résultats réels de 2021-2022 moins résultats réels de 2020-2021)
Total des charges	574 037	257 967	240 880	(316 070)	17 087
Total des revenus nets	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	574 037	257 967	240 880	(316 070)	17 087

Le total des charges de l'Administration de 257 967 \$ est relativement constant avec l'exercice précédent et s'aligne avec la réduction des activités liées au projet de GRA, tout en continuant à respecter les obligations du Canada en vertu de la Loi.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	2021-2022	2020-2021	Écart (2021-2022 moins 2020-2021)
Total du passif net	0	124 099	(124 099)
Total des actifs financiers nets	0	124 099	(124 099)

Dette nette du ministère	0	0	0
Total des actifs non financiers	0	0	0
Situation financière nette du ministère	0	0	0

Le total des passifs a diminué de 124 099\$ étant donné que les comptes créditeurs aux autres ministères et organismes gouvernementaux de 2020-2021 ont été entièrement payés. Aucun créancier n'a été enregistré pour 2021-2022 car toutes les factures ont été payées avant la fin de l'exercice.

Le total des actifs non financiers de l'Agence de 0\$ se compose d'immobilisations corporelles entièrement amorties.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2021-2022 sont fournies dans [l'État des résultats prospectif et les notes de 2021-2022 de l'Administration](#).^{viii}

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

Administrateur général : John Hannaford

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles Canada

Instrument habilitant : [*Loi sur le pipe-line du Nord*](#)

Année de constitution ou de création : 1978

Autres : Les coûts d'exploitation de l'Administration relativement aux responsabilités fédérales en matière de planification et de construction du projet de GRA sont entièrement recouverts auprès du promoteur de projet, soit Foothills Pipe Lines Ltd.

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le site Web de l'Administration.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consultez la [lettre de mandat du ministre](#).^{ix}

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le site Web de l'Administration.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de l'Administration de 2021-2022 sont présentés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.		Services internes
	Résultat : L'Administration maintiendra le niveau minimum adéquat d'activités de préparation liées au cadre de réglementation, afin de demeurer prête à se rendre rapidement disponible pour réglementer de manière efficace et faciliter la planification et la construction du pipeline en cas de poursuite du projet.	Indicator: L'Administration répondra à la correspondance des entreprises et du public dans les 15 jours ouvrables suivant la réception.	
Répertoire des programmes	Programmes : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.		

Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Administration figurent dans l'[InfoBase du GC^x](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivant est disponible sur le site Web de l'Administration.

- ▶ Rapports sur les achats écologiques

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xi}. Ce rapport donne aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale : 588, rue Booth, bureau 470 Ottawa (Ontario) K1A 0Y7

Numéro de téléphone : 613-995-1150

Adresse de courriel : info@apn-npa.gc.ca

Sites Web : <https://apn.gc.ca/accueil>

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

Cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

expérimentation (*experimentation*)

Réalisation d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'orienter la prise de décisions fondée sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens, et à prendre connaissance de ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022, thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2020 (c'est-à-dire protéger les Canadiens de la COVID-19; aider les Canadiens durant la pandémie; rebâtir en mieux : une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; le pays pour lequel nous menons ce combat).

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

Rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes de fin de rapport

- ⁱ *Loi sur le pipe-line du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/N-26/>
- ⁱⁱ InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ⁱⁱⁱ InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{iv} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^v Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{vi} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{vii} Rapports de l'Administration, <https://apn.gc.ca/publications/70>
- ^{viii} Administration du pipe-line du Nord État des résultats prospectif (non audité) 2021-2022, <https://apn.gc.ca/publications/administration-du-pipe-line-du-nord-etat-des-resultats-prospectif-non-audite-2021-2022>
- ^{ix} Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- ^x InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xi} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>